

REACH

NL/MD/DH/RB




REACH, Définition.

- **R**egistration **E**valuation and **A**utorisation of **CH**emicals.
- Evaluation et enregistrement des substances dangereuses sur les produits manufacturés hors cosmétique, pharmaceutique et produits naturels non transformés.



REACH, Pourquoi ?

- Pour clarifier la connaissance des usages et des propriétés des substances chimiques, fabriquées ou importées dans l'Union Européenne, afin d'en améliorer la gestion des risques.
- Enregistrement des substances auprès de REACH :
- **CMR** : cancérigène, mutagène, repro-toxique
- **COV** : composé organique volatile.
- **PBT** : substance persistante bioaccumulable et toxique.
- **vPvB** : substance très persistante et très bioaccumulable.



REACH, Objectifs.

- Evaluer les dangers pour la santé humaine (ex : ingestion, contact cutané, inhalation...).
- Evaluer les dangers physicochimiques (ex : densité, produit visqueux ou non...).
- Evaluer les dangers pour l'environnement.
- Evaluation des caractères persistants (**CMR – COV**), bio-accumulables et toxiques (**PBT**) et des caractères très persistants et très bio-accumulables (**vPvB**).



REACH, Objectifs.

□ **Statuts (ou champs d'application)**

- **Importateur** (groupe Devineau)
- **Fabricant** (de substances dans l'Union Européenne et hors Union Européenne) Exemple : alcool éthylique
- **Utilisateur aval** (groupe Devineau) matière première Union Européenne.
- **Distributeur.**



REACH, Objectifs.

- **Quoi ?**

- **Préparation** : bougie composée de paraffine, parfum (préparation), mèche.
- **Article simple** : accessoire, bougeoir.
- **Article relarguant** : stylo, cartouche d'encre.



REACH, Objectifs.

Qui est concerné ?

- **Les distributeurs** (groupe Devineau):
En cas d'achat de composants dans l'Union Européenne : le fournisseur a-t-il fait des démarches auprès de REACH ?
- En cas d'achat de composants hors Union Européenne : le distributeur devient importateur et doit établir la démarche pour l'enregistrement des substances (à partir d'une tonne de substances).



REACH, Objectifs.

Qui est concerné ?

- **Les Utilisateurs aval** (groupe Devineau):
 - En cas d'achat de composants (mèches, parfums) à un fournisseur Européen : a-t-il fait les démarches auprès de REACH ?
- ➡ Le fournisseur doit tenir compte de notre application à savoir la bougie.



REACH, Objectifs.

Qui est concerné ?

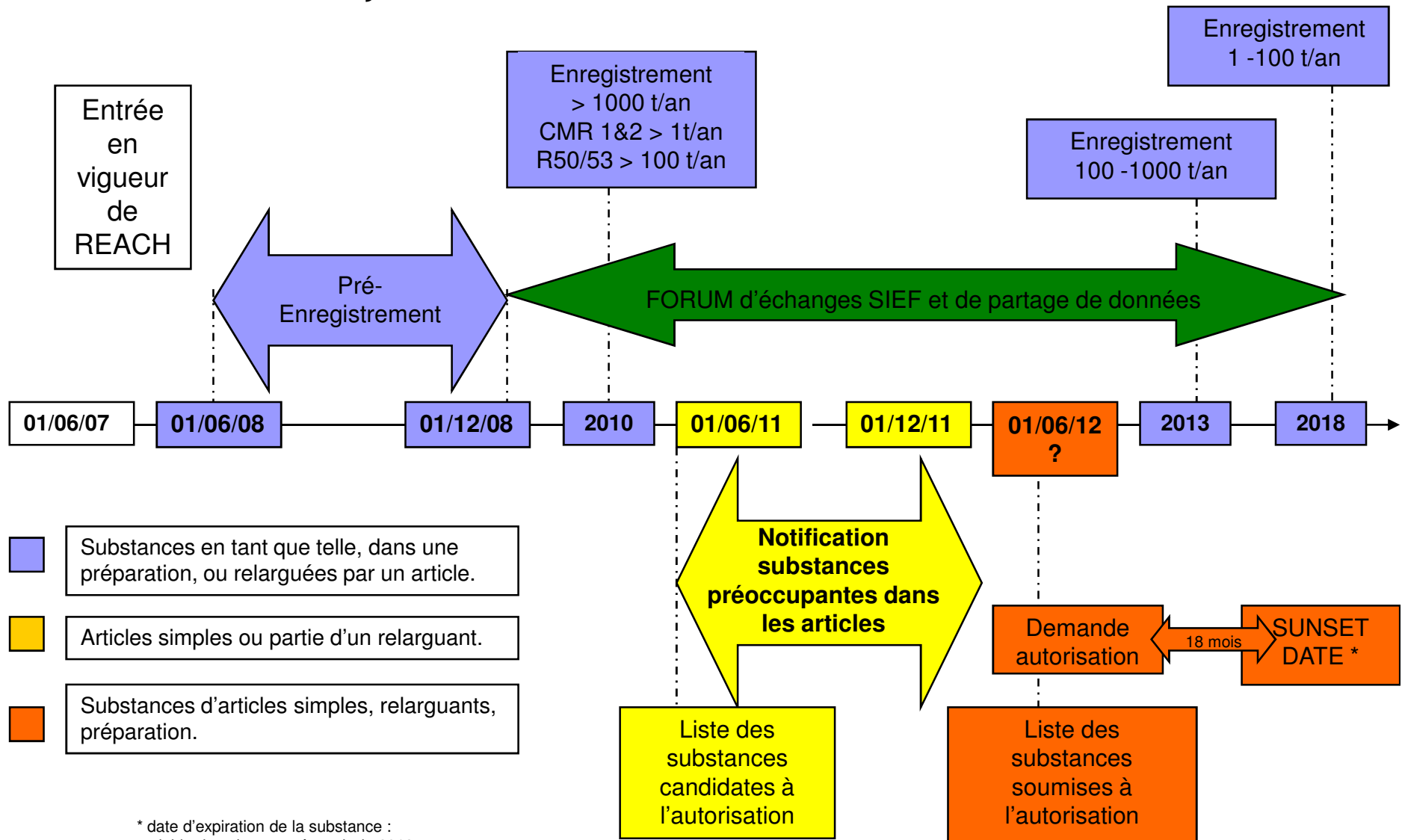
- **Les importateurs** (groupe Devineau):
 - En cas d'achat de composants hors de l'Union Européenne : c'est à l'importateur de faire les démarches pour cela il faut connaître la composition exacte. Exemple : paraffine, cire végétale.
- Soit nous réalisons nous-mêmes les démarches, soit nous le faisons faire par la SGS.

REACH, Conclusion.



- Sans information clairement définie sur les préparations et les substances, nous ne pouvons plus travailler avec un fournisseur hors Europe.

REACH, Les échéances.



* date d'expiration de la substance : variable dans le temps à partir de 2012.